

saint-pardoux

Les autres décisions du conseil

Lors du dernier conseil de la commune de Saint-Pardoux, les élus ont pris les décisions suivantes.

Dispositif Argent de poche.

Johann Baranger, 1^{er} adjoint, propose de reconduire le dispositif « argent de poche » en 2019. Il évoque « une expérience très satisfaisante, au vu de la première disposition » et « les services que les jeunes apportent à la commune sont utiles et le dispositif est intéressant et motivant pour les jeunes, il sera reconduit ». Voté en février 2018, il a vu une mise en place de 60 demi-journées pour des jeunes âgés de moins de 18 ans, pour un coût s'élevant à 900 €

Indemnité de la trésorière.

Proposition est faite de passer le taux à 75 % au lieu de 100 %, pour l'année 2019. 2 contre.

Espace multi-activités. Suite à la cérémonie de deux justes, Lucienne et Gaston Dupont honorés récemment à Saint-Pardoux, Benoît Piron a souhaité au nom de la Nation, une reconnaissance par une plaque commémorative, sur l'espace multi-activité, le Foyer Rural et le city-stade. Une plaque provisoire sera installée, avant l'installation de la plaque définitive pour un coût de 950 €

Parcelles. La parcelle 467, dite de la Dimerie, est en passe de devenir communale, sans remise en état par la commune. Par ailleurs, la parcelle « La Cointrie », d'une superficie de 540 m², est révisée pour une modification de superficie à 501m², un déclassement et désaffectation dans l'éventualité de vendre la parcelle.